



Non restitution du dépôt de garantie et prélèvement à tort

Par **PANTELODIE**, le **05/04/2013** à **13:59**

Bonjour, rn
je viens de recevoir un courrier de la part de mon ancienne agence me disant qu'en plus de ne pas me rendre mais 650€ de caution je leur devais 388 euros pour les travaux de l'appartement... rn
Ils me donnent le détail suivant sur leur papier: rn- 15€ flexible de douche (je suis d'accord encore que c'est juste à resserrer) rn- 20€ d'ordure ménagère (je suis d'accord) rn- 137€ *2 de régulation de charge pour les 2 ans alors que je suis restée de septembre 2011 à Février 2013 (18 mois) rn- 700€ de devis de peinture: la seule mention différente entre l'edl d'entrée et l'edl de sortie est celle-ci: "mur partiellement repeint différentes traces de blancs dans l'entrée", ils retiennent sur le devis 50% de vétusté pour moi (je suis restée 18 mois l'appartement à 7 ans) et 87 m² de mur alors que l'entrée n'en compte même pas 20!! rn
Je leur ai envoyé une lettre avec accusé de réception mais je n'ai pas eu de retour, pire que ça ils m'ont prélevé les 388€ sur mon compte. rn
Que puis-je faire? Je sais que cette agence a toujours tendance à exagérer les montants et n'a pas des pratiques très légales. rn
Je suis prête à aller jusqu'au bout par principe parce qu'en plus ils le font en sachant que je viens d'accoucher et que je suis seule donc en position de faiblesse.rn
Merci de votre aide rn
Cordialement,